

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Approbation des budgets primitifs 2017

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 119-17 C

objet **RD - Approbation des budgets primitifs 2017**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, présente les projets de budgets primitifs 2017 : le budget général, les cinq budgets annexes (immobilier d'entreprise, aménagement des parcs d'activités économiques (PAE), transports urbains, transports scolaires et ordures ménagères), ainsi que les deux budgets distincts des régies de l'eau et de l'assainissement. Ces projets ont reçu un avis favorable des différentes commissions.

Le montant du budget primitif 2017 est de 165 915 488 € pour le budget général. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 105 770 850 € pour le fonctionnement
- 60 144 638 € pour l'investissement.

Le budget annexe transports urbains (gestion de la délégation de service public uniquement) est de 32 836 759 €. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 27 817 759 € pour le fonctionnement
- 5 019 000 € pour l'investissement.

Le budget annexe transports scolaires (gestion actuelle des transports scolaires de l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges) est de 428 900 €. Il s'équilibre à :

- 428 900 € pour le fonctionnement.

Le budget distinct de la régie de l'eau est de 27 313 635 €. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 15 146 295 € pour l'exploitation
- 12 167 340 € pour l'investissement.

Le budget distinct de la régie de l'assainissement est de 30 603 425 €. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 16 957 835 € pour l'exploitation
- 13 645 590 € pour l'investissement.

Le budget annexe immobilier d'entreprise est de 2 790 894 €. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 1 050 500 € pour le fonctionnement
- 1 740 394 € pour l'investissement.

Le budget annexe ordures ménagères est de 1 125 037 €. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 690 884 € pour le fonctionnement
- 434 153 € pour l'investissement.

Le budget annexe aménagement des PAE est de 26 508 656 €. Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 14 590 848 € pour le fonctionnement
- 11 917 808 € pour l'investissement.

Vu les articles L.1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 10 Abstentions :

Article 1 : **vote** les budgets 2017 par chapitre pour le budget général et les budgets annexes et distincts, avec des opérations individualisées pour le budget général et le budget annexe ordures ménagères en section d'investissement, les montants des budgets étant fixés comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation joint.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 119-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des budgets primitifs 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 2 - Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Document de présentation;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19201H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19201H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017